

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 305

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 11

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Substituer au taux :

« 50 % »

le taux :

« 55 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, les député·es du groupe LFI-NFP proposent de réhausser l'objectif de réduction des émissions brutes de gaz à effet de serre en 2030 de 50% à 55%, comparativement à 1990.

Le rehaussement de l'objectif à 50% de réductions de GES demeure insuffisant. Selon Greenpeace, pour suivre une trajectoire respectant les accords de Paris, il faudrait que la France divise par deux

ses émissions brutes d'ici à 2030, ce qui correspond à une réduction d'au moins 62,2 % par rapport à 1990.

La stratégie de la France repose sur une appréciation trop optimiste des puits de carbone. Or, la capacité de stockage du CO₂ par les écosystèmes forestiers s'effondre, elle a été divisée par deux en dix ans. En cause : l'effondrement du puits forestier depuis 2010, lié à la mauvaise santé des forêts françaises et aux impacts du changement climatique, mais aussi la gestion de la récolte du bois, que le Gouvernement prévoit pourtant d'augmenter d'ici 2030.

Ainsi, dans la dernière version en date du projet de Stratégie Nationale Bas 3 (SNBC) élaborée par l'Etat, celui-ci reconnaît que la réduction des émissions nettes par rapport à 1990 n'est estimée qu'à 52% en 2030, avec l'hypothèse d'un maintien à moyen terme du rythme d'absorption actuel des forêts. Pourtant, les experts du secteur s'accordent à dire que l'évolution future des capacités d'absorption de carbone des forêts est difficile à prévoir, et soumise à nombre d'aléas.

Nous proposons donc de ne pas faire de pari risqué sur la capacité de nos forêts à croître durablement, et de viser une réduction de 55% des émissions brutes.

Cet amendement a été travaillé avec le Réseau Action Climat.